

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 639

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill, M. Son-Forget et M. Naegelen

ARTICLE 2

A l'alinéa 18, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« à finalité thérapeutique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que les recherches sur gamètes sont faites avec une finalité thérapeutique et non eugéniste.